

Catherine Picard manquerait-t-elle d'intégrité ?



Catherine Picard, membre du conseil d'orientation de la Miviludes et présidente de l'UNADFI, avait été poursuivie en 2002 par l'ordre rosicrucien AMORC, pour avoir écrit dans un livre que l'AMORC était une "secte mafieuse".

Elle reviendra donc sur ses propos et écrira même une attestation en mai 2008 (ci-exposé), afin d'éviter la condamnation définitive (elle avait été condamnée en première instance, en appel, mais la cour de cassation avait renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel), reconnaissant que l'AMORC n'avait rien d'une secte au vu des éléments qu'elle avait recueillis.

MAY.2008 17:00 0142606085
#1853 P.001 /001
0142606085

Attestation

Nous, Anne Fournier et Catherine Picard, auteurs du livre «*Sectes, démocratie et mondialisation*», publié en septembre 2002 aux Presses Universitaires de France, admettons avoir eu dans ce livre des propos diffamatoires à l'encontre de l'Ancien et Mystique Ordre de la Rose-Croix, qui ont été sanctionnés comme tels par arrêt de la Cour de Cassation rendu le 3 avril 2007.

Eu égard aux éléments dont nous avons eu connaissance depuis la publication de ce livre, et en l'absence de signalement, nous convenons, à ce jour, que l'A.M.O.R.C. ne présente pas un caractère sectaire.

Paris, le 7 MAI 2008

Anne FOURNIER

Catherine PICARD

Pourtant, en octobre 2010, ne la voilà pas qui écrit à son frère (elle est elle-même franc-maçon, à la loge du Droit Humain) l'ancien grand maître du Grand Orient de France, Philippe Guglielmi, pour se plaindre du fait que le Grand Orient prévoit une réunion dans les locaux de l'AMORC. Dans ce courrier, elle s'attaque à nouveau à l'AMORC qu'elle considérerait comme une secte :

"Mon cher Philippe, je te fais ce mot car je suis alertée par des journalistes qui me questionnent sur la journée du 6/11 dans les locaux de l'AMORC. Je ne veux en aucun cas me mêler de vos affaires internes mais je tiens à t'informer que le lieu de cette conférence qui a été choisi appartient bien à l'AMORC, reconnu comme mouvement sectaire par une commission d'enquête parlementaire à laquelle j'ai participé en 1997. Cette association ne se cache en rien car dans son hall qu'il faudra bien

traverser lors du colloque des publications sont visibles.

Je tiens à ta disposition les kilos de documents qui ont permis à mon avocat de me défendre contre ce mouvement virulent à l'égard des démocrates et des laïques."

On est en droit de se demander ce qui motive une telle contradiction entre le courrier dédouanant l'AMORC et ce dernier courrier. D'autant que Catherine Picard va même jusqu'à menacer Guglielmi de le dénoncer à la Miviludes s'il persiste à soutenir que l'emploi de la salle de l'AMORC est sans danger :

"Mais je ne peux pas rester dans l'intérêt de la maçonnerie sans avertir des dangers potentiels d'une telle opération fort maladroite. Je me réserve d'en informer le grand maître et la **MIVILUDES** ainsi que les intervenants."

Eh bien, Catherine Picard s'en explique auprès de François Koch, le journaliste grand ami du Grand Orient à l'Express : *"Nous avons signé cette attestation, car nous avons dépensé suffisamment d'honoraires d'avocat dans cette affaire. Nous n'avons pas hésité, car ce texte ne nous engage que de septembre 2002 (parution du livre) au 7 mai 2008 (signature de l'attestation). Depuis cette date, j'ai retrouvé ma liberté de parole. Si j'ai envie de déclarer que l'Amorc est une organisation au fonctionnement opaque, je ne m'en prive pas."*

Comprenez qui voudra. Catherine Picard, afin d'éviter une condamnation et des frais de justice, est prête à signer une attestation qui visiblement de sa part est mensongère, puisqu'elle est prête à la fouler aux pieds dès le lendemain.

L'intégrité n'est encore une fois pas le fort de Madame Picard. Comment imaginer dès lors qu'elle soit liée par un quelconque sens de la vérité ?

Mercredi 24 Novembre 2010

Jean Langlais